

Mes chers collègues, les Assemblées générales se suivent et se ressemblent. L'actualité fait que nos problèmes de baisses de ressources vont être une nouvelle fois et malheureusement le thème de mon intervention et l'objet de ma colère et de celle du réseau des chambres de commerce et d'industrie.

Nous avons été élu et avons pris des engagements devant nos pairs sur un projet de mandature avec des moyens financiers que nous pensions stabilisés après une baisse continue sur 4 ans de 35%. Cela n'a pas été le cas puisqu'une nouvelle retenue de 20% nous a été notifiée en 2017 compensée en partie par un fond de péréquation national. Nous pouvons penser dès lors que les règles du jeu étaient clairement établies et que notre feuille de route financière était calée pour la fin de la mandature. Il n'en est rien, les déclarations du Ministre de l'Economie viennent de les faire voler en éclat alors que, fin 2017, il s'était engagé à l'oral et à l'écrit devant la représentation nationale et nos représentants en déclarant qu'il n'y aurait plus de coup de rabot sur les reversements de taxe aux CCI jusqu'en 2022....

Comment ne pas être consterné quand le Gouvernement par la voix du ministre de l'économie ne tient pas sa parole et ses engagements envers le réseau des CCI et qu'il met à mal le soutien au développement des entreprises et à l'économie notamment dans les territoires ruraux !

Que valent donc les engagements de BERCY qui nous annonce aujourd'hui une nouvelle ponction de 400 millions d'euros étalée sur 4 ans au niveau national qui se traduira pour nous dans le Cantal par une baisse de 800 000 euros supplémentaires d'ici 2022.

On voudrait nous faire disparaître, on ne s'y prendrait pas autrement !

Comment de plus, des chefs d'entreprises comme nous le sommes tous ici, peuvent-ils gérer de manière responsable un organisme public qui est soumis à une purge permanente avec des règles du jeu qui changent à chaque exercice budgétaire et évoluent de mois en mois ?

Comment peut-on animer des équipes de collaborateurs compétentes et reconnues par les ressortissants et nos partenaires si l'on ne peut garantir en l'état actuel des choses, que leurs missions seront pérennisées ?

Comment ferions-nous dans nos entreprises si tel était le cas ?

Comment ne pas être en colère quand une décision, si elle est appliquée sans tenir compte des spécificités de chaque CCI et principalement des plus fragiles, peut tuer l'accompagnement de proximité et aggraver la fracture territoriale ?

De nombreuses CCI et notamment les plus petites risquent de déposer le bilan et avec lui une partie de l'accompagnement des entreprises, surtout les plus petites.

Seules les CCI situées dans les territoires les plus riches et les plus dynamiques ont une chance de s'en sortir en facturant des prestations pour lesquelles, nous n'avons pas de clientèle.

Alors même que dans son rapport d'avril 2018 dernier, la commission CEGEFI, Commission de contrôle Général Economique et Financier, mandatée par le gouvernement, ne relève que des points positifs sur l'action des CCI Hyper rurale sur leur territoire, tant en terme d'efficacité de leurs actions au service des entreprises que de celui des nombreux partenariats tissés au service du développement local.

Quel interlocuteur viendra demain accompagner et soutenir nos entreprises et notamment les TPE représentant 90% de nos ressortissants, répartis dans des territoires ruraux et fragilisés par des handicaps naturels les éloignant de plus en plus des centres de décision ?

Qui demain sera leurs porte-paroles ?

Qui formera nos jeunes aux nouveaux métiers de demain avec la réactivité qui est la nôtre ?

Quel opérateur sera aux côtés des collectivités dans les actions de promotion de l'emploi et de la recherche de repreneurs au-delà des frontières départementales ?

Qui participera au financement du déficit de la ligne aérienne Aurillac–Paris, cordon ombilical indispensable à notre économie ?

Qui sera aux côtés des commerçants pour les accompagner dans leur modernisation ?

Qui, en un mot, portera la voix des entreprises qui ont fait le choix de s'installer et de générer de la richesse et de l'emploi en territoire ruraux ?

Je vous le dis sans détour chers collègues et à vous Monsieur le Secrétaire Général, si les choses restent en l'état, **ce ne sera certainement pas nous !**

L'interrogation que nous avons et dont j'ai fait part ce matin à Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires, est : quel avenir voulons-nous demain pour nos territoires ruraux ?

Allons-nous être les sacrifiés de la République ? La question est posée...

Car sans dispositif particulier, les élus que nous sommes, malgré toute notre bonne volonté et notre engagement sans faille, nous n'aurons d'autres solutions que de constater notre incapacité à faire face à cette nouvelle situation qui pénalisera soyez en sûr, avant tout nos entreprises, leurs salariés et notre territoire.

Vous le savez nous nous battons pour donner un service aux entreprises et non pour maintenir à tout prix des structures. C'est pour cela que nous avons engagé des mutualisations avec les autres chambres consulaires pour que perdure un service de proximité sur nos territoires qualifiés d'hyper-ruraux et nous sommes prêts à aller plus loin.

Je le répète nous n'avons pas été élus pour accompagner durablement et inexorablement le déclin.

Alors, je vous le dis de manière solennelle, Monsieur le Secrétaire Général et je souhaite que ce message soit relayé jusqu'à Bercy, nous attendons une réponse, pour nous dire demain, si dans le cadre d'une véritable péréquation, comme le suggère le rapport de la CGEFI, nous conserverons de façon pérenne les moyens de notre ambition pour nos territoires ruraux.

Je sais que je peux compter sur vous, Monsieur le Secrétaire Général et sur Madame le Préfet du Cantal pour être nos relais auprès du gouvernement pour faire passer notre message de maintien d'une certaine vision de la ruralité où le service rendu aux entreprises sera le même que partout ailleurs.

Je vous en remercie.